

MORAND



INAUGURATION DE LA STATION D'ÉPURATION



Bulletin
Municipal

2012

SOMMAIRE

SOMMAIRE



② Le mot du Maire

② Informations municipales

- Votre commune en 2011
 - Budgets communaux 2011
 - Quid des réunions du Conseil Municipal, les décisions à retenir
- Tarifs Communaux 2012
- Informations municipales pratiques
- État-Civil
- Fleurissement

② Associations - Syndicats

- Survolons l'année du Cercle Regain,
- L'A.P.E.I D.S.M.,
- Association de Gymnastique
- Comité des Fêtes de Morand
- Les Nostalgiques
- Les Pompiers
- Le syndicat d'eau de la Gâtine
- SIAEP DE LA GATINE, information sur l'eau potable

② Informations Générales

- Pays Loire-Touraine
- L'OPAH : bientôt la dernière année !
- Les après-midi d'AGEVIE à CHÂTEAU-RENAULT
- L'ASSAD, service d'aide à domicile du Castelrenaudais
- AssistaDom, services à domicile
- La MSA BERRY-TOURAINNE proche des assurés agricoles
- Le Musée du CUIR ET DE LA TANNERIE à Château-Renault
- Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement
- Le site Etoile : un outil d'informations sur l'orientation, la formation et l'emploi en Région Centre

Le mot du Maire

Chers concitoyens,

L'année 2012 débute avec les mêmes inquiétudes que 2011, sauf qu'en un an elles se sont précisées. Cette crise économique et sociale qui n'en finit pas même à notre modeste échelle locale nous ne pouvons aussi qu'en subir les effets.

Autres inquiétudes face à la réforme des collectivités territoriales, et à ce qu'elle pourrait donner dans les années à venir. Quelle sera, demain, la place de nos communes, pourtant espaces de proximité à nuls autres pareils ? Le dernier lieu de dialogue et d'écoute en direction de la population risque de disparaître au profit de grandes métropoles.

A nous élus du Castelrenaudais de travailler sur un projet de territoire qui soit le plus cohérent possible afin de conforter notre dynamisme économique et environnemental de façon équitable.

Pour l'année 2012, les principaux projets retenus sont :

- L'isolation de la salle polyvalente. Un dossier a été déposé à la Région Centre ; si celui-ci est retenu il sera réalisé un diagnostic énergétique afin d'évaluer les travaux. Une subvention de 30 à 50 % pourrait nous être accordée.*
- La réhabilitation de l'ancienne maison de Bernard Loiseau, avec l'aide du PACT d'Indre et Loire dans le cadre de l'OPAH-RU afin de pouvoir la louer.*
- Nous réfléchissons aussi sur un projet de nouvelle cantine, l'actuelle devient trop petite, et plus aux normes.*

Merci aux diverses associations pour les animations qu'elles organisent tout au long de l'année.

Au nom des conseillers municipaux et moi-même, je vous adresse nos meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour cette année 2012, ainsi qu'une bonne installation aux nouveaux habitants.

*Le Maire,
Joël DENIAU.*

VOTRE COMMUNE EN 2011



BUDGETS COMMUNAUX 2011

1. BUDGET COMMUNE

> **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Section d'investissement :

- Dépenses : 133 214,99 €
 - Recettes : 93 145,04 €
- Soit un déficit de 40 069,95 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses 186 501,72 €
 - Recettes 289 464,74 €
- Soit un excédent de 102 963,03 €

D'où au final un excédent section investissement et fonctionnement cumulé de 62 893,07 €

> **AFFECTATION DU RESULTAT**

Les membres du conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2010 commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 102 963,03 € et un déficit d'investissement de 40 069,95 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- > À la couverture du besoin de financement section investissement compte 1068 : 40 069,95 €
- > l'excédent reporté section fonctionnement compte 002 : 62 893,07 €

> **BUDGET COMMUNE 2011**

1. **VOTE DES SUBVENTIONS**

- C.C.A.S. : 1 000 €
- Amicale des démobilisés : 270 €
- Cantine scolaire : 1375 €

- Cercle Regain : 180 €
- Comice Agricole arrondissement de Tours : 20 €
- Comité des fêtes de Morand : 1 200 €
- Prévention Routière : 30 €
- Association de Gymnastique volontaire de Saint Nicolas des Motets/Morand : 100 €
- Coopérative scolaire Morand/Dame-Marie-les-Bois/Saint Nicolas des Motets : 305 €
- Association bille de clown : 100 €
- Olympique Moranais : 100 €

2. VOTE DU TAUX DES TAXES

- Taxe d'habitation : taux 8,85 % sur une base de 256 400 € soit un produit attendu de 22 691 €
- Taxe foncier bâti : taux 12,66 % sur une base de 162 000 € soit un produit attendu de 20 509 €
- Taxe foncier non bâti : taux 36,63 % sur une base de 48 300 € soit un produit attendu de 17 692 €

3. VOTE DU BUDGET COMMUNE 2011

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 331 452,59 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 81 419,95 €



2. BUDGET ASSAINISSEMENT

➤ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Section d'investissement :

- Dépenses : 155 658,91 €
- Recettes : 140 045,41 €

Soit un déficit de 15 313,50 €

- Reste à réaliser dépenses : 86 167,14 €
- Reste à réaliser recettes : 102 683,00 €

D'où un excédent des restes à réaliser de 16 515,86 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 10 660,66 €
- Recettes : 20 791,84 €

Soit un excédent de 10 131,18 €

Soit un déficit final section de fonctionnement et d'investissement cumulé de 5 182,32 € compensé par l'excédent des restes à réaliser.

➤ AFFECTATION DU RESULTAT

Les membres du conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2010 assainissement fait apparaître un excédent de 10 131,18 € section fonctionnement et un déficit de 15 313,50 € section d'investissement et un excédent en reste à réaliser de 16 515,86 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté compte 002 fonctionnement : 10 131,18 €

3. BUDGET ASSAINISSEMENT 2011

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 39 833,54 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 131 330,64 €



PROJETS 2011

En 2011, la commune a du terminer le paiement des travaux de la construction de la nouvelle station d'épuration et a décidé de ne pas entreprendre de grands travaux.

Toutefois, il a été procédé au renouvellement du mobilier école et à la pose de projecteur au terrain de foot.

QUID DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LES DÉCISIONS A RETENIR

RÉUNION ORDINAIRE SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2011

1. MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE ET LOIRE (SIEIL)

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 2 décembre 2010 les modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'adhésion de la commune de Chatillon-sur-Indre et la prise de compétence éclairage public.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la modification des statuts du SIEIL tels qu'annexés à la présente délibération.

2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUNAUTAIRE D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

La Communauté de Communes du Castelrenaudais a lancé la mise en place d'un service communautaire

d'instruction des demandes d'autorisations d'Urbanisme.

Le transfert de l'instruction des demandes se fait de façon progressive. La Commune de Morand est programmée pour le 1er avril 2011 et ce transfert devra être matérialisé par une convention de mise à disposition du Service Communautaire d'Instruction des demandes d'autorisations d'Urbanisme" clarifiant les obligations et les relations entre la commune et la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente la convention proposée et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour son adhésion

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes du Castelrenaudais à compter du 1er avril 2011
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente décision

3. INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME : RÉSILIATION DE LA CONVENTION EN VIGUEUR AVEC LA DDT

Par la délibération n° 2011-010 en date du 17 février 2011, le conseil municipal de Morand a décidé de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté de communes du Castelrenaudais à compter du 1er avril 2011 dans le cadre d'une convention de mise à disposition du service communautaire d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Cependant, pour la même mission, une convention de ce type existe déjà entre la commune et les services de la Direction Départementale des Territoires d'Indre et Loire (DDT 37).

La résiliation de cette dernière, qui est toujours en vigueur, est un préalable nécessaire à la reprise de l'instruction par la Communauté de communes du Castelrenaudais.

Le Conseil Municipal, Décide

- DE RÉSILIER la convention signée entre la commune de Morand et les services de la DDE 37 (devenus services de la Direction Départementale des Territoires d'Indre et Loire - DDT 37), confiant à ces derniers l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol déposés sur le territoire de Morand.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente décision.

4. RÉFECTION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour la réfection du sol de la salle polyvalente.

Deux entreprises ont adressé leurs propositions :

L'entreprise Brazilier :

- devis pour fourniture et pose de carrelage de grès cérame grain fin pour 3 379,90 € HT
- devis pour fourniture et pose de carrelage de grès cérame gros grain pour 3 584,75 € HT

L'entreprise SIONNEAU :

- devis pour fourniture et pose de carrelage de grès cérame pour 4 967,35 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de confier les travaux de réfection du sol de la salle polyvalente à l'entreprise BRAZILIER
- CHOISIT le devis pour fourniture et pose de carrelage de grès cérame gros grain pour un montant de 3 584,75 € HT
- DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2011
- CHARGE Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires

5. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité

- de créer un poste d'adjoint d'animation à raison de 27,85/35ème,

- de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux, la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à ce grade
- de supprimer le poste d'adjoint d'animation créé par délibération du 27 juillet 2010 à raison de 33,35/35ème

6. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité

- de créer un poste d'adjoint technique à raison de 5,5/35ème,
- de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à ce grade

7. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De créer un poste d'adjoint d'animation pour une durée de 22,77/35ème pour une durée de six mois à compter du 1er mars 2011,
- De définir la rémunération par référence à l'indice brut 297 indice majoré 295,
- D'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune pour la signature du contrat
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget.
- De supprimer le poste d'adjoint d'animation créé par délibération du 27 juillet 2010 à raison de 28,27/35ème

8. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De créer un poste d'adjoint technique à raison 7/35ème pour une durée de six mois à compter du 1er mars 2011,
- De définir la rémunération par référence à l'indice brut 297 indice majoré 295,
- D'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune pour la signature du contrat
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget.

9. CONVENTION PRESTATION DE SERVICE "ACCUEIL DE LOISIRS" AVEC LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention prestation de service "Accueil de Loisirs" adressé par la Mutualité Sociale Agricole Berry Touraine. Cette convention a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service "Accueil de Loisirs" à la commune de Morand.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de souscrire à la convention prestation de service "Accueil de Loisirs" (joint à la présente délibération)
- CHARGE Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente convention

10. REMBOURSEMENT D'UN ACHAT FAIT POUR LE COMPTE DE L'ALSH PAR LA DIRECTRICE DU CENTRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Directrice de l'ALSH a effectué sur son ordre l'achat d'un poste Radio CD d'un montant de 39,90 € pour le compte du Centre. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le remboursement de ces frais à Madame la Directrice de l'ALSH

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DÉCIDE de procéder au remboursement à la directrice de l'ALSH de l'achat du poste Radio CD d'un montant de 39,90 €

